Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 16/10/2025 à 15h24 Réference de l'AR : 054-215400763-20251014-2025_67-DE Publié le 16/10/2025 ; Affiché le 17/10/2025 ; Rendu exécutoire le 16/10/2025

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de BLAINVILLE-SUR-L EAU

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Nombre de Membres							
Membres en exercice	Présents	Votants					
27	20	20					
		+ 6 pouvoirs					

Date de convocation 8 octobre 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle des Mariages, sous la présidence de **Olivier MARTET**, Maire.

Présents: Paul BRANDMEYER, Claudine COLLET, Véronique DEBESSAT, Nadia DORE, Xavier DUCRET, Abdulhak EL OMARI, Nadine GALLOIS, Jacqueline GENAY, Rémi GEORGE, Michel GUTH, Olivier KONGS, Hervé LAHEURTE, Francis LARDIN, Catherine MANGEOT, Olivier MARTET, Monique PETITDEMANGE, Christian PILLER, William SAUVANET-ARCHENT, Laëtitia SCHLEGEL, Frédéric VAUTRIN.

Absents: Marc MEYER.

Représentés: Teddy DELBE pouvoir donné à Olivier MARTET, Bertrand DANIEL pouvoir donné à Véronique DEBESSAT, Cécile LANA pouvoir donné à Paul BRANDMEYER, Michaël LEMOINE pouvoir donné à Hervé LAHEURTE, Corinne MAUSOLEO pouvoir donné à Frédéric VAUTRIN, Evelyne SASSETTI pouvoir donné à Catherine MANGEOT.

Madame Nadine GALLOIS a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Salles municipales - Tarifs de location

N° de délibération : 2025_67

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	6	26	0	0	0

Après avis favorable de la commission administration générale et finances, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver la révision des tarifs de location des salles municipales à compter du 1er septembre 2025. Cette révision correspond à une augmentation de 1 %, en application du taux d'inflation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

• **Valident** l'augmentation de 1% du tarif de location des salles municipales à compter du 1er septembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 17 octobre 2025 Olivier MARTET, Maire



Olivier MARTET 2025.10.16 15:17:15 +0200 Ref:9667628-14559696-1-D Signature numérique le Maire